

UNICAL

SDP PF61



Xi : Irritant

Attention



1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : UNICAL

Type de produit : Engrais

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Agriculture.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : SDP
2 rue des tilleuls
02320 PINON FRANCE

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59

2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

: Xi; R36

Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

• Dangers pour la santé : Irritation oculaire - Catégorie 2A - Attention - (CLP : Eye Irrit. 2) - H319

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

• Symbole(s)



: Xi : Irritant

• Phrase(s) R

: R36 : Irritant pour les yeux.

Règlement d'Étiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogramme(s) de danger



SDP

2 rue des tilleuls 02320 PINON FRANCE

En cas d'urgence : ORFILA Tel: 01.45.42.59.59

UNICAL

SDP PF61

2 Identification des dangers (suite)

- Code de pictogrammes de danger : GHS07
- Mention d'avertissement : Attention
- Mention de danger : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- Pictogrammes (Mentions de mise en garde)



- Conseils de prudence
 - Prévention : P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.
 - Intervention : P305+P351+P338+P337+P313 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
 - Stockage : P235 - Tenir au frais.
 - Considérations relatives à l'élimination : P501 - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3. Autres dangers : Aucune dans des conditions normales.

3 Composition/informations sur les composants

Composants : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Nr Annexe	No. Enregist. REACH	Classification
Chlorure de calcium	: 25 40	10043-52-4	233-140-8	017-013-00-2	-----	Xi; R36 Eye irrit 2 (H319)

Point de fusion [°C] : 782

Point d'ébullition [°C] : 1600

Densité : 2.1

Solubilité dans l'eau [% poids] : 74.5

Propriétés : Hygroscopique.

Masse moléculaire : 111

4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais.
- Contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur, les clignotements, le larmolement ou la rougeur persistent.
- Ingestion : Rincer la bouche. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

UNICAL

SDP PF61

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3. Conseils aux pompiers

Classe d'inflammabilité

: Le produit n'est pas inflammable.

Protection contre l'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Procédures spéciales

: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Incendies avoisinants

: Tous les agents d'extinction sont utilisables.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Précautions pour les personnes

: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.1.2. Pour les secouristes

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement

: Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

: Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres sections

7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Général

: Eviter toute exposition inutile.

Manipulation

: Eliminer rapidement des yeux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Précautions lors du maniement et de l'entreposage

: Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

: Conserver dans un endroit sec et frais. Conserver dans des conteneurs hermétiques, à l'épreuve des fuites, en acier au carbone ou acier inoxydable. Limiter l'exposition à l'air. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)



Partout où il y a un champ
www.s-d-p.fr

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4

Edition révisée n°: 0

Date : 23 / 11 / 2011

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

UNICAL

SDP PF61

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection individuelle

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.
- Protection des yeux : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Protection des mains : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.
- Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- 9.1.a. Aspect : Incolore.
 - 9.1.b. Odeur : Inodore.
 - 9.1.c. Seuil olfactif
 - 9.1.d. pH : 9,02
 - 9.1.e. Point de fusion / Point de congélation : Non applicable
 - 9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition : Non déterminé.
 - 9.1.g. Point d'éclair : Non applicable
 - 9.1.h. Taux d'évaporation : Non déterminé.
 - 9.1.i. Inflammabilité : Non déterminé.
 - 9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures) : Non déterminé.
 - 9.1.k. Pression de vapeur : Non déterminé.
 - 9.1.l. Densité de vapeur : Non déterminé.
 - 9.1.m. Densité relative : 1.26
 - 9.1.n. Solubilité : Soluble
 - 9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau : Non déterminé.
 - 9.1.p. Température d'auto-inflammabilité : Non déterminé.
 - 9.1.q. Température de décomposition : Non déterminé.
 - 9.1.r. Viscosité : Non déterminé.
 - 9.1.s. Propriétés explosives : Non déterminé.
 - 9.1.t. Propriétés comburantes : Non déterminé.
- #### 9.2. Autres informations

SDP

2 rue des tilleuls 02320 PINON FRANCE

En cas d'urgence : ORFILA Tel: 01.45.42.59.59



Partout où il y a un champ
www.s-d-p.fr

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5

Edition révisée n°: 0

Date : 23 / 11 / 2011

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

UNICAL

SDP PF61

10 Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
- 10.2. Stabilité chimique : Stable.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Oxydants forts.
- 10.4. Conditions à éviter : Conserver à une température ne dépassant pas 40°C
Gel
- 10.5. Matières incompatibles : Oxydants forts.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
- Produits de décomposition dangereux : Aucune donnée disponible.

11 Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
 - 11.1.1. Substances
 - 11.1.2. Mélanges : Non déterminé.
- Informations sur les voies d'exposition probables : - Inhalation
- Cutanée
- Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques : Non déterminé.
- Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
- Effets interactifs
- Absence de données spécifiques
- Informations sur les mélanges et informations sur les substances
- Autres informations

12 Informations écologiques

- 12.1. Toxicité : Non déterminé.
- 12.2. Persistance et dégradabilité : Non déterminé.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation : Non déterminé.
- 12.4. Mobilité dans le sol : Non déterminé.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
- 12.6. Autres effets néfastes

13 Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
- Généralités : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SDP

2 rue des tilleuls 02320 PINON FRANCE

En cas d'urgence : ORFILA Tel: 01.45.42.59.59

UNICAL

SDP PF61

14 Informations relatives au transport

Information générale : Non classé.

14.1. Numéro ONU

: **Non réglementé.**

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

• Transport terrestre - ADR/RID : **Non réglementé.**

• Transport par mer - IMO-IMDG : **Non réglementé.**

• Transport aérien - ICAO/IATA : **Non réglementé.**

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

• Transport terrestre - ADR/RID : **Non classé.**

• Transport par mer - IMO-IMDG : **Non classé.**

• Transport aérien - ICAO/IATA : **Non classé.**

14.4. Groupe d'emballage

Transport terrestre - ADR/RID : **Non classé.**

Transport par mer - IMO-IMDG : **Non classé.**

Transport aérien - ICAO/IATA : **Non classé.**

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: **Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident**

: En cas d'urgence ou d'accident pouvant survenir au cours du transport, les membres de l'équipage du véhicule doivent prendre les mesures suivantes si possible et sans prendre de risque :

: Déclencher le système de freinage, couper le moteur et déconnecter la batterie en actionnant le coupe-circuit, s'il existe.

: Éviter les sources d'inflammation, en particulier ne pas fumer ni allumer un quelconque équipement électrique.

: Informer les services d'urgence appropriés, en leur fournissant autant de renseignements que possible sur l'incident ou l'accident et sur les matières en présence.

: Revêtir le boudier fluorescent et mettre en place comme il convient les signaux d'avertissement autoporteurs.

: Tenir les documents de transport à disposition pour l'arrivée des secours.

: Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, les fumées, les poussières et les vapeurs en restant au vent.

: Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser les extincteurs pour neutraliser tout début d'incendie sur les pneus, les freins ou dans le compartiment moteur.

: Les membres de l'équipage du véhicule ne doivent pas tenter de neutraliser les incendies qui se déclarent dans les compartiments de chargement.

: Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser un équipement de bord pour empêcher les fuites de matières dans l'environnement aquatique ou dans le système d'égout et pour contenir les déversements.

: Quitter les abords de l'accident ou de la situation d'urgence, inciter les autres personnes sur place à quitter les lieux et suivre les conseils des services d'urgence.

: Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre.

: **Équipements de protection générale et individuelle à porter lors de mesures d'urgence générales ou comportant des risques particuliers à détenir à bord du véhicule conformément à la section 8.1.5 de l'ADR.**

: Toute unité de transport, quel que soit le numéro de l'étiquette de danger, doit avoir à son bord les équipements suivants :

: Pour chacun des membres de l'équipage

: Équipement supplémentaire prescrit pour certaines classes:



Partout où il y a un champ
www.s-d-p.fr

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 7

Edition révisée n°: 0

Date : 23 / 11 / 2011

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

UNICAL

SDP PF61

14 Informations relatives au transport (suite)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.
Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.
Informations complémentaires : Aucun(e).

15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

16 Autres informations

Autres données : ICPE 2175

Fin du document